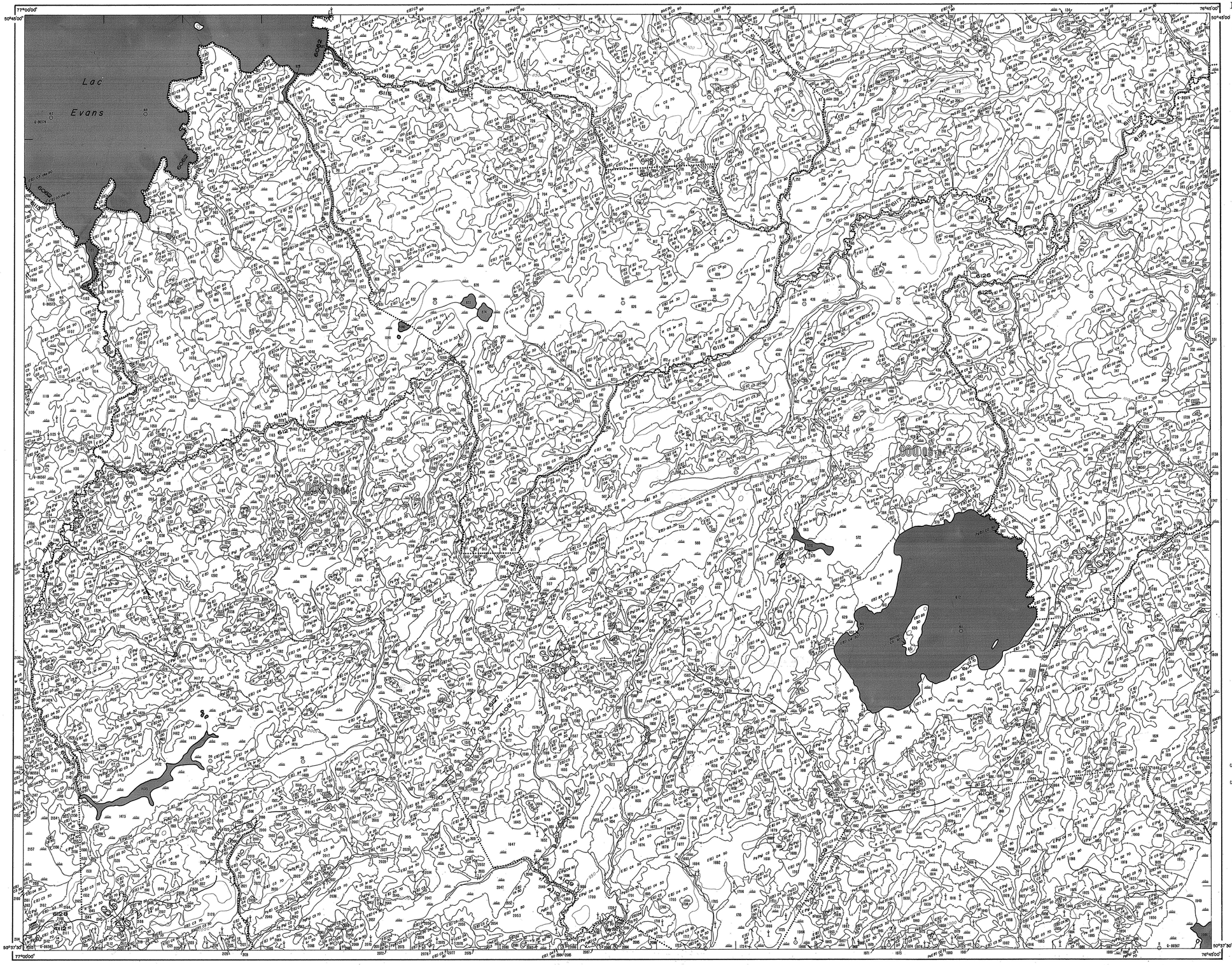

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — — secondaire
— — — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Piqûre horizontale
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — — bassin secondaire
— — — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R (S)
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (SB)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (SN)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (SP)
— — à pin rouge	R (SR)
— — à pin gris	R (SG)
— — à pruche (ciguë)	R (SH)
— — à peuplier	R (SPE)
— — à mélèze	R (SME)
— — (plantation)	R p
Pessière	E (P)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée réseau)	E (PE)
— — à thuya (cèdre)	E (PTO)
— — à mélèze	E (PME)
— — à sapin	E (PSA)
— — à peuplier, et/ou pin rouge	E (PPE)
— — à pin blanc	E (PB)
— — à pin rouge	E (PR)
— — à pin gris	E (PG)
— — à sapin et/ou épinette	E (PS)
— — (épinette blanche, épinette blanche)	E p p
— — (plantation d'épinette noire)	E p p
— — (plantation d'épinette noire)	E p p
— — (plantation)	E p p
Sapinière	S (SA)
— — (le sapin et/ou l'épin. blanche occupent plus de 75% de la portée réseau)	S (S)
— — à thuya (cèdre)	S (SO)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (SE)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (SP)
— — à pin rouge	S (SR)
— — à pin gris	S (SG)
— — à peuplier	S (SPE)
— — à mélèze	S (SME)
— — (plantation de sapin baumier)	SAB p
Pruche à épinettes	PS (PH)
— — avec pin rouge	PS (PR)
— — avec pin rouge (ces occupent plus de 75% de la portée réseau)	PS (R)
— — avec thuya (cèdre)	PS (O)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PS (E)
— — avec mélèze	PS (ME)
— — avec pin gris	PS (PG)
— — avec sapin	PS (S)
— — (plantation)	PS p
Pruche à pin gris	PG (PH)
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée réseau)	PG (PG)
— — avec thuya (cèdre)	PG (O)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PG (E)
— — avec mélèze	PG (ME)
— — avec pin rouge	PG (PR)
— — avec pin blanc et/ou pin rouge	PG (PB)
— — avec peuplier	PG (PE)
— — avec sapin et/ou épinette blanche	PG (S)
— — (plantation)	PG p
— — Plantation de pin sylvestre	PG p
Cédrière	C (C)
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée réseau)	C (O)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (SE)
— — à mélèze	C (ME)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — à pin rouge	C (PR)
— — à pin gris	C (PG)
— — à pruche	C (PH)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — (plantation)	C p
Pruchière	PH
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée réseau)	PH (PH)
— — à thuya (cèdre)	PH (O)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	PH (E)
— — à mélèze	PH (ME)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	PH (PB)
— — à pin rouge	PH (PR)
— — à pin gris	PH (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	PH (S)
— — (plantation)	PH p
MÉLÈZE	ME
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée réseau)	ME (ME)
— — à thuya (cèdre)	ME (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	ME (E)
— — à pin blanc et/ou rouge	ME (PB)
— — à pin rouge	ME (PR)
— — à pin gris	ME (PG)
— — à pruche	ME (PH)
— — à sapin et/ou épinette blanche	ME (S)
— — (plantation européenne)	ME p
— — (plantation de mélèze japonais)	ME p
— — (plantation de mélèze laricin)	ME p

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F1 (PG)	F1 (PG)
— — — — — avec pin blanc	F1 (PB)	F1 (PB)
— — — — — avec pin rouge	F1 (PR)	F1 (R)
— — — — — avec sapin	F1 (S)	F1 (S)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	F1 (E)	F1 (E)
Bouleau à bouleaux blancs avec épinette noire ou rouge	B1 (E)	B1 (E)
— — — — avec pin gris	B1 (PG)	B1 (PG)
— — — — avec pin blanc	B1 (PB)	B1 (PB)
— — — — avec pin rouge	B1 (PR)	B1 (PR)
— — — — avec sapin	B1 (S)	B1 (S)
Bouleau à bouleaux jaunes avec résineux	BJ (R)	BJ (R)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 (PB)	F1 (PB)
— — — — avec pin rouge	F1 (PR)	F1 (PR)
Peuplerie avec sapin	Pe (S)	Pe (S)
— — avec pin gris	Pe (PG)	Pe (PG)
— — avec pin blanc	Pe (PB)	Pe (PB)
— — avec pin rouge	Pe (PR)	Pe (PR)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)	Pe (E)
— — avec résineux	Pe (R)	Pe (R)
Peuplerie rouge résineuse	Er (R)	Er (R)
Érablière à résineux	Er (R)	Er (R)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F)	M (F) (R)
— — — sur station humide	M (F)	M (F) (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences tolérantes	F
— — d'essences tolérantes — sur station humide	Fo
— — (plantation)	F p
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	B
— — — — (plantation)	B p
Peuplerie	Pe
Peuplerie rouge	Er
Érablière	Er
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Er (B)
— — à bouleaux jaunes	Er (BJ)
— — à peuplier	Er (PE)
— — à feuillus d'essences tolérantes	Er (F)
— — à feuillus d'essences tolérantes	Er (F)
Plantation d'érable à sucre	Er p
— — de bouleau jaune	Bej p
— — de peuplier	Pe p
— — de peuplier hybride	Ph p
— — de frêne d'amérique	Fa p

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	dS
Dénudé et semi-dénudé humide	dH
Aulnaie	I

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	A
Emplacement sablon, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en bordure	cc
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle plus épinette légère	cl
Chablis partiel	chp
Épidémie légère	ep
Brûlis partiel	brp

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche mortes: ⊖ 1-50% ⊗ 51-99%

ORIGINE

Coupe totale	cT
Brûlis	br
Chablis total	ch
Épidémie sévère	ep
Friche	fr
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans) = — —	0-10 ans
30 = — —	11-40 »
50 = — —	41-60 »
70 = — —	61-80 »
90 = — —	81-100 »
120 = — —	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
70-50 (ans)	30-70 (ans)
50-30 »	30-80 »
50-50 »	50-80 »
50-50 »	50-80 »
50-50 »	50-80 »
80-70 »	70-100 »

FORÊT INÉQUIENNE

Pruche à dominance de haut: tolérants; majorité des tiges entre 0 et 90 ans; autres peuplements; majorité des tiges entre 0 et 60 ans.
Jeunes indifférenciés
Pruche à dominance de haut: tolérants; majorité des tiges virtuelles de 90 ans; autres peuplements; majorité des tiges ont plus de 60 ans.
Vieilles indifférenciées

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	25m 1	17m 2	12m 3	9m 4	7m 5	4m 6
A 70%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 50%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 30%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	ovoïdes
Moyenne	31 à 60 %	"
Forte	61 à 90 %	"
Abrupte	91 % et plus	"

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C3 ca 50m 6C — définition; classe de pente; classe d'âge; classe d'âge; perturbation; origine; classe de densité; sous groupe d'essences; groupement d'essences

R C5 c1 E3 C1 — classe de pente; classe d'âge; année de l'origine; perturbation; origine; classe de densité; type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: GROUPE MALIN, THÉRIAULT ETC.
SIGNATURE: [signature]

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

Carte forestière: Photographie aérienne: 1986; Année de publication: 1987; Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1/11/86
Déclinaison magnétique: * ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — Unité de gestion — Unité d'aménagement: 8 86-3*
Unité de sondage: 5
Mode de tenure ou de gestion — Bloc d'aménagement — Concessionnaire ou autres: 000 06 04
Bassin hydrographique: 404 02
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 98400
Division de recensement
Municipalité
Codastre
Parcelle: 4100 *
Région écologique: 12c
Municipalité régionale de comté

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-K-14	32-K-15	32-K-16	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-K-11	32-K-10	32-K-9	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-K-6	32-K-7	32-K-8	

32 K/10 N.O.